

# Conditions financières 2009 - 2010

INTERNAT		1er TRIMESTRE	2ème TRIMESTRE	3ème TRIMESTRE	COÛT ANNUEL
FRAIS D'INSCRIPTION 500.- CHF NON REMBOURSABLE	5 JOURS SEMAINE	13'000.-CHF	11'500.-CHF	11'500.-CHF	36'000.-CHF
	7 JOURS SEMAINE	15'000.-CHF	14'000.-CHF	14'000.-CHF	43'000.-CHF
ASSURANCE MEDICALE (OBLIGATOIRE: SEPT - JUIN)		580.-CHF	435.-CHF	435.-CHF	1'450.-CHF
DEPOT DIVERSES PROVISIONS		500.-CHF	500.-CHF	500.-CHF	1'500.-CHF
FRAIS FIXES		1er TRIMESTRE	2ème TRIMESTRE	3ème TRIMESTRE	COÛT ANNUEL
ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES		500.-CHF	500.-CHF	500.-CHF	1'500.-CHF
FORFAIT UNIFORME		500.-CHF	500.-CHF	500.-CHF	1'500.-CHF
FORFAIT SKI			1'200.-CHF		1'200.-CHF
FORFAIT TRANSPORT	1 A-R	260.-CHF	260.-CHF	260.-CHF	780.-CHF
	2 A-R	520.-CHF	520.-CHF		1'300.-CHF
Sur Demande: Transfert aéroport individuel		480.-CHF	par trajet "Villars - Genève Aéroport" ou "Genève Aéroport - Villars"		
MATÉRIEL SCOLAIRE ET PÉDAGOGIQUE		150.-CHF	150.-CHF	150.-CHF	450.-CHF

## 1 CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Prix nets, établis en francs suisses, par enfant.
- Toute période et trimestre réservés sont intégralement dus. Aucune déduction ne sera effectuée en cas d'arrivée tardive, d'absence en cours de trimestre ou de départ anticipé de l'enfant.
- Toute annulation doit être annoncée un trimestre à l'avance. En cas de non-respect de cette condition, le trimestre est dû intégralement.
- Des frais de dégâts éventuels causés par un enfant seront facturés.
- En cas de force majeure, nous nous réservons la possibilité de modifier nos programmes.  
Droit applicable et For juridique : Les présentes conditions sont soumises au droit Suisse. Le For juridique est à Aigle.
- Le prix de l'abonnement de ski est sous réserve de modification de tarif des remontées mécaniques.

## 2 LES FRAIS INCLUENT :

Frais d'écologie, pension complète, blanchissage quotidien, matériel de sport et équipement sportif, (sauf équipement de ski).

## 3 PROVISIONS POUR DEBOURS VARIABLES :

Argent de poche et dépenses personnelles : montant à remettre à titre de provision: minimum 500,- CHF au premier trimestre, à renouveler pour chaque trimestre.

## 4 PROCEDURE D'INSCRIPTION & MODALITES DE PAIEMENT :

Toute inscription deviendra effective dès réception de la fiche d'inscription et des conditions générales dûment complétées avec fiche médicale accompagnées d'un acompte de Chf. 5'000.- (non remboursable)

Le 1er et le 2e trimestre sont dus au 15 août 2009 au plus tard.

Le 3e trimestre est dû au 15 janvier 2010.

Références bancaires : UBS SA / att. Pré Fleuri / compte no 249 F 7614.602.0 / swift : UBS WCHZH 80A  
IBAN: CH4500249249F76146020